

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 29 avril, à 18h, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire au lieu habituel sous la présidence du Premier Adjoint, M. DUBIEZ Franck.

Sont présent(e)s :

- Mme Madeleine CAZES
- Mme Fabienne MAJUREL
- Mme Elisabeth BOUVET
- Mme Céline DESHONS
- M Christophe GROUSSET
- M Eric MALCOSTE
- M Augustin BARON VEILLARD

Mme Marie Anne a donné procuration à MME Céline DESHONS

Mme Monik BARRAT a donné procuration à MME Elisabeth BOUVET

M. Christian CLAVEL est excusé.

Le Premier Adjoint, Président de séance, après avoir fait l'appel nominatif des présents constate que le quorum est atteint. Le Conseil peut donc délibérer valablement.

Mme Fabienne MAJUREL est nommée secrétaire de séance.

ORDRE du JOUR :

DELIBERATIONS :

1 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE SOCIALE D'URGENCE.

Mme Céline DESHONS en charge de l' Action Sociale nous expose les faits :

Une concitoyenne, vivant seule en compagnie de ses 2 chats fait une chute dans sa maison le 13 avril 2024.

Sa seule famille connue, un frère injoignable. Un mail est toujours sans réponse.

Les voisins vigilants donnent l'alerte pour organiser les secours.

Elle est hospitalisée 3 jours à la Clinique de Ganges, son état sans gravité permet un retour à la maison.

Constat de son lieu de vie : pas chauffé, encombré, sale ...ne permet pas une réinstallation.

Elle est admise pour une durée provisoire de 3 semaines au Centre de Convalescence et de Réadaptation du Cros à QUISSAC.

Avec son accord écrit, la remise en état de son logement est actée, cela va être effectué par une Entreprise de Nettoyage.

Les voisins s'occupent des 2 chats : nourris et contraints à la litière.

La facture de cette aide d'urgence s'élève à 2 050.00 € non récupérable.

Approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée ni d'intervention demandée,
Le Maire clos la séance à 18h40.



C. DESHONS

